



Ville de  
L'Ancienne-Lorette

*On est unique*

1575, rue Turmel  
L'Ancienne-Lorette  
(Québec) G2E 3J5  
418 872-9811

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du 5 avril 2018, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 311-2018 décrétant une dépense de 5 750 000 \$ et un emprunt de 5 750 000 \$ pour la réhabilitation et l'agrandissement du presbytère existant de L'Ancienne-Lorette situé au 1625, rue Notre-Dame de même que pour la fourniture d'ameublement et d'équipement de bureau.*

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 25 avril 2018. Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement le 31 mai 2018.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Veuillez prendre note que les avis publics seront dans le futur publiés sur le site Internet de la Ville.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 13 juin 2018

**Greffier de la Ville,  
Claude Deschênes, avocat, OMA**